

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la Convocation : 29/06/2021
Date d'affichage : 29/06/2021

L'an deux mil vingt et un et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Laure DUCHAMP- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021- 041: Délibération relative à l'autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'association Allan Pierres et Mémoires pour la gestion du site du Vieil Allan

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les liens unissant la Commune et l'Association Allan Pierres et Mémoire dont les actions conjointes servent à assurer la préservation et la valorisation du site historique du Vieil Allan.

L'adoption d'un schéma directeur du site, le renforcement des contraintes réglementaires et la fréquentation élevée des visiteurs ont rendu nécessaire la rédaction d'une nouvelle convention afin de bien définir les interventions de chacune des parties en rappelant l'objectif de partenariat.

L'association pourra mettre en œuvre toutes les actions nécessaires au maintien et au dynamisme du Vieil Allan, dans les limites prévues par la convention.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention établissant les engagements de chaque partie pour la gestion du site du « Vieil Allan ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Allan Pierres et Mémoires représentée par son Président pour la gestion du site du Vieil Allan et ce pour une durée de 5 ans.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


Yves COURBIS
Maire

